



© Ralf Kistowski

Photographie ornithologique responsable

L'image numérique a conféré un élan à la photographie ornithologique, si bien que le nombre d'excellentes photos d'oiseaux ne cesse de croître. Pourtant, même la plus belle des photos ne vaut rien si elle a été prise au détriment de l'oiseau concerné ou de son habitat.

En adoptant quelques règles de conduites simples, nous nous engageons à respecter l'intégrité des oiseaux et de leurs habitats.

Nous vous remercions de votre compréhension et des égards que vous témoignez à la nature et aux oiseaux.

Code de conduite

La protection des oiseaux et de leur habitat, ainsi que celle des autres animaux et végétaux qui y vivent, prévaut impérativement dans la photographie ornithologique.

Protection des espèces

- Il faut déranger le moins possible les oiseaux. Veuillez garder une distance suffisamment grande pour éviter que les oiseaux ne s'envolent au loin.
- Il faut notamment veiller à ne pas déranger les oiseaux au nid ou nourrissant. Surveillez le comportement des adultes. Les oiseaux qui alarment se sentent dérangés.
- Evitez de faire du bruit ou de déranger les oiseaux en imitant leurs cris et chants pour ne pas les stresser inutilement.
- Veuillez éviter de flasher les oiseaux.
- Les dérangements ont des répercussions particulièrement graves en hiver : il ne faut pas perturber les oiseaux dans leurs zones de repos et d'alimentation.
- Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des espèces.
- Bon nombre de zones protégées présentent des affûts publics d'où il est possible de photographier les oiseaux dans leur environnement naturel sans les déranger.
- Si vous nourrissez les oiseaux en hiver, choisissez des aliments conformes aux besoins de l'espèce et veillez à ce que les aliments proposés ne soient ni mouillés ni maculés par des excréments. Si vous découvrez des oiseaux morts sur le site, il convient de suspendre immédiatement le nourrissage et de ne le reprendre qu'au bout de 2-3 jours, après avoir nettoyé le site à fond.
- Si vous entretenez un bassin pour oiseaux, la propreté y est aussi de rigueur. Nettoyez-le et renouvelez l'eau à intervalles réguliers.

Zones protégées

- Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des habitats et en particulier les consignes relatives aux zones protégées.
- Veillez aux interdictions de circuler en voiture et n'encombrez pas les chemins avec votre véhicule.
- Respectez les droits des propriétaires de terrain lorsque vous utilisez des routes, sentiers ou chemins publics.
- Si vous utilisez une tente de camouflage, demandez-en l'autorisation au propriétaire du terrain. Respectez aussi dans ce cas le code de conduite.

Exemplarité

- Respectez les droits des autres personnes qui accomplissent leurs activités ou leur travail dans la nature.
- En voyage, adoptez envers la nature le même comportement respectueux que chez vous.
- Montrez le bon exemple en vous comportant de manière responsable. Lorsque vous êtes témoins de comportements visiblement impropres, signalez-le poliment aux personnes concernées.

Avec le soutien généreux de :

Canon

SanDisk

Zumstein
FOTO VIDEO
Caldenplatz 8, 3011 Bern, www.foto-zumstein.ch

MARLIN
Foto-Profil Basel

heinigerag.ch

digitalstore

eagle phototours



vogelwarte.ch